

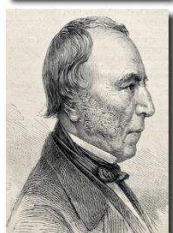
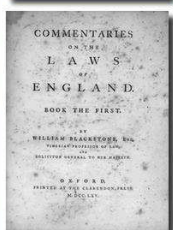
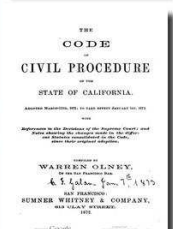
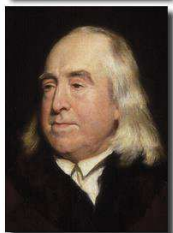
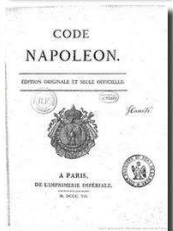
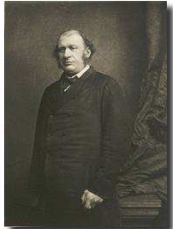


U-PC
Université Sorbonne
Paris Cité



UNIVERSITÉ DE
RENNES 1

UNIVERSITÉ
BRETAGNE
LOIRE



Université Paris Descartes
IHD (EA2515)

Université de Rennes 1
IODE UMR CNRS 6262

FRENCH LAW VS COMMON LAW

La naissance d'une concurrence
entre deux modèles au
XIX^{ème} siècle

Acte I – Antagonismes et systématisations vus de chaque rive de la Manche

9h45. Accueil

10h00. Présidence: Michael Lobban (London School of Economics & Political Science)

Michel Morin (Univ. de Montréal). La conception de la codification de Portalis et de Bentham

Gwenaél Guyon (Univ. Paris Descartes). System versus system. Le droit français vu par les auteurs anglais des années 1820-1880

Sylvain Soleil (Univ. Rennes 1). Système contre système. Le droit anglais vu par les auteurs français des années 1830-1850

Marine Vigneron (Univ. de Toulouse Capitole). Libéralisme anglais contre interventionnisme français. Le contrôle des compagnies d'assurances sur la vie

14h30. Présidence: Peter Johnstone (University of North Texas, Denton)

Table ronde - Gwenaél Guyon, Michael Lobban, Michel Morin, Sylvain Soleil, Stelios Tofaris, Arnaud Vergne (Univ.Paris Descartes)

15h30. Conclusion de la journée

Acte I: Université de Rennes 1, 4 avril 2018

Salle 209 / 09h45 / Faculté de droit / 9 rue Jean Macé

French law v. Common law au XIX^e siècle.

La naissance d'une concurrence entre modèles juridiques

L'UMR CNRS 6262, Axe Théorie et Histoire des Systèmes Juridiques et l'Institut d'Histoire du droit de l'Université Paris V (EA 2515) s'associent, comme ils l'ont fait par le passé, pour explorer, en trois rencontres (Rennes, Paris, Houston), **l'origine et les contours de la concurrence entre les deux modèles juridiques majeurs du XIX^e siècle.**

Dans un premier niveau d'analyse, **il s'agit de faire connaître les œuvres doctrinales et les discours politiques** qui ont participé à la concurrence entre modèles juridiques et examiner les domaines dans lesquels les juristes promeuvent les qualités de l'un et l'autre modèles.

Dans un second niveau d'analyse, **il s'agit d'observer comment la comparaison, l'admiration ou le rejet réciproque ont accusé les spécificités entre les systèmes.** Ces systèmes étaient certes différents à l'origine. Mais en quoi la prise de conscience de cette différence et le travail de comparaison ont-ils en partie accentué, voire créé des *opposite* ou *rival systems* ?

Dans un troisième niveau d'analyse, **il s'agit de constater l'écho de ces débats du XIX^e siècle dans l'actualité du droit comparé,** de l'activité des cabinets d'avocats et des institutions internationales.

Rennes, 4 avril, Table ronde, Salle 209

Acte 1. – Antagonismes et systématisations vus de chaque rive de la Manche

9h45. Accueil

10h00. Présidence - Michael Lobban (*London School of Economics & Political Science*)

- Michel Morin (*Université de Montréal*), La conception de la codification de Portalis et de Bentham
- Gwenaël Guyon (*Université Paris V - Descartes*), System versus system. Le droit français vu par les auteurs anglais des années 1820-1880
- Sylvain Soleil (*Université Rennes 1*), Système contre système. Le droit anglais vu par les auteurs français des années 1830-1850
- Marine Vigneron (*Université de Toulouse Capitole*), Libéralisme anglais contre interventionnisme français. Le contrôle des compagnies d'assurances sur la vie

14h30. Présidence - Peter Johnstone (*University of North Texas - Denton*)

- Table ronde - Discussion / Gwenaël Guyon, Michael Lobban, Michel Morin, Sylvain Soleil, Stelios Tofaris, Arnaud Vergne (*Université Paris V - Descartes*)

15h30. Conclusion de la journée